

► L'opération

« Argent de Poche » est un dispositif voté par les élus en conseil municipal du 25 mars 2013 qui permet à un jeune vernois de 16 à 21 ans, d'obtenir une indemnité en échange de travaux dans la commune.

► Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Vern-sur-Seiche qui a plus de 16 ans et moins de 21 ans le premier jour de l'intervention. La priorité d'accès au dispositif sera donnée aux jeunes de moins de 18 ans.

► Comment ?

Différentes missions ont été recensées au sein des services de la Ville. Ainsi en échange de travaux dans la commune, les jeunes de 16 à 21 ans obtiennent une indemnité versée en espèces et limitée par l'URSSAF à 15 € pour 3 heures (plus une pause réglementaire de ½ heure). Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent-tuteur qui les accompagne dans leur mission.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions.

Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

► Quand ?

Durant les vacances scolaires de printemps et d'été.

► Des missions d'intérêt général

Aide au classement, au tri sélectif et à la mise sous pli au sein des services administratifs, aide au rangement et au classement à la médiathèque, aide à la diffusion des supports de communication de la programmation culturelle, aide à des travaux d'entretien des bâtiments et espaces publics, etc.

► Les démarches

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en Mairie ou à l'espace jeunes La Passerelle. La remise du dossier se fait en Mairie.

Pour tous renseignements, contactez Solenn Chapel au 02 99 04 81 23.